

**A Madame ou Monsieur le Procureur de la
République près le Tribunal de Grande Instance de [ville]**

Plainte

[Titre, prénom et nom]

Né(e) le [date] à [ville]

De [nationalité], exerçant la profession de [à compléter] au sein de la société [à compléter]

Demeurant [adresse]

A l'honneur de vous exposer les faits suivants

1. RAPPEL DES FAITS

[Hypothèse 1 : vous êtes victime de dégradations volontaires contre les biens]

Décrivez, de façon détaillée, les conditions dans lesquelles des dégradations ont été commises à l'encontre de vos biens dans le cadre du blocage des locaux de votre entreprise, ainsi que le préjudice subi : biens dégradés, ampleur des dégradations, etc.]

[Hypothèse 2 : vous êtes victime de violences volontaires]

Décrivez, de façon détaillée, les violences physiques ou morales que vous avez subies à l'occasion du blocage, les éventuelles constatations médicales dont vous avez fait l'objet (ITT, nombre de jours retenus), ainsi que le préjudice subi du fait de ces violences]

[Hypothèse 3 : vous êtes victime d'une entrave à la liberté du travail]

Décrivez, de façon détaillée, les conditions dans lesquelles vous avez été empêché de vous rendre sur votre lieu de travail et de travailler, ainsi que le préjudice que vous avez subi du fait de cette entrave]

C'est dans ces circonstances que [identité du plaignant] entend déposer plainte pour des faits [1. de dégradations volontaires *et/ou* 2. de violences volontaires *et/ou* 3. d'entrave à la liberté du travail].

2. DISCUSSION

Hypothèse 1 : dégradations volontaires

Les faits décrits ci-dessus sont constitutifs de l'infraction de dégradations volontaires, prévue par les dispositions des articles 322-1 et suivants du Code pénal qui réprime « *la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui* ».

Les faits ont été commis avec l'intention évidente de porter atteinte aux biens.

Le délit de dégradations volontaires est donc caractérisé.

Hypothèse 2 : violences volontaires

Les faits décrits ci-dessus sont constitutifs de l'infraction de violences volontaires, prévue et réprimée par les dispositions des articles 222-11 du Code pénal.

Les faits ont été commis avec l'intention de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Le délit de violences volontaires est donc caractérisé.

Hypothèse 3 : entrave à la liberté du travail

Les faits décrits ci-dessus sont constitutifs de l'infraction d'entrave à la liberté du travail, prévue par l'article 431-1 du Code pénal qui réprime « *le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice (...) du travail* » ou encore « *le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations au sens du présent code, l'exercice [du travail]* ».

En l'espèce, [identité du plaignant] a fait l'objet de [selon l'hypothèse : menaces ou violences] été empêché de se rendre sur son lieu professionnel et d'exercer son travail.

Ces faits ont été commis intentionnellement.

Le délit d'entrave concertée à la liberté du travail est donc caractérisé.

* * *

De tels agissements constituent les délits [selon l'hypothèse : de dégradations volontaires, infraction prévue et réprimée par les dispositions des articles 322-1 et suivants du Code pénal / de violences volontaires, infraction prévue et réprimée par les dispositions des articles 222-11 et suivants du Code pénal / d'entrave concertée à la liberté du travail, prévue et réprimée par les dispositions de l'article 431-1 du Code pénal].

C'est au bénéfice de ces observations que [identité du plaignant] a l'honneur de déposer entre les mains de Madame, Monsieur le Procureur de la République, la présente plainte à l'encontre de toute personne susceptible d'être identifiée comme auteur ou complice, pour les faits [selon l'hypothèse : de dégradations volontaires / de violences volontaires / d'entrave concertée à la liberté du travail] commis à son préjudice, sous réserve de toute autre infraction pénale susceptible d'être révélée par l'enquête.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur le Procureur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Fait à

Le

[signature du plaignant]

MODÈLE

BORDEREAU DE PIECES COMMUNIQUEES

[Joindre ici :

- Une copie de la pièce d'identité du plaignant
- Toute pièce susceptible d'établir la matérialité des faits dénoncés, par ex. des attestations des témoins des faits, des photographies, des articles extraits de la presse locale ou de sites et blog internet, les éventuels tracts appelant à la violence ou au blocage, etc.]

MODÈLE